



DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

COMMUNE DE SISTERON

DMSI.2025-04-36

VILLE DE
SISTERON 

Département
des Alpes de Haute Provence

DECISION DU MAIRE

**CONTRAT D'ABONNEMENT – DEMANDE DE
CERTIFICAT ELECTRONIQUE CERTIGNA
POUR LE SERVICE DE LA COMPTABILITE**

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le contrat d'abonnement au certificat électronique CERTIGNA – Authentification et signature (*dématérialisation actes*) souscrit pour la période allant JUIN 2025 à JUIN 2028 pour le service de la Comptabilité.

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer avec la société CERTIGNA un contrat d'abonnement.

ARTICLE 2 : De conclure le dit contrat pour la période de juin 2025 à juin 2028. Le tarif de base pour 3 ans est de 348 € TTC abonnement + support cryptographique (clé USB).

ARTICLE 3 : De payer l'huissier désigné pour l'acte de validation de la fiche d'intervention.

ARTICLE 4 : Dit que la dépense est inscrite au budget communal.

ARTICLE 5 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 6 : Ampliation en sera adressée à Madame la Trésorière, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et la société CERTIGNA.

Fait à Sisteron, le 10 juin 2025
Le Maire,
D. SPAGNOU

Mis en ligne le 10/06/2025 à 15h33

REÇU EN PREFECTURE
le 10/06/2025

Application agréée E-legalite.com

Mairie de Sisteron - Place de la République - 04200 SISTERON
Téléphone : 04.92.61.00.37


Petites villes
de demain